



DEMANDE D'ADHESION- PERSONNE PHYSIQUE

Informations

1. TYPES DE FORMATION ACCEPTEES POUR LES 150H (minimum) ET LES 300H (conforme aux exigences de RiEN)

Théorie de la réflexologie :

1. Définition de la réflexologie - ses différents champs d'application
2. Spécificité de la réflexologie plantaire
3. Hypothèses de fonctionnement
4. L'importance de la relaxation
5. Le sens du toucher
6. Techniques de base
7. L'anatomie du pied
8. Le pied, image du corps : le côté gauche se reflète dans le pied gauche, le droit dans le pied droit, les organes jumeaux se retrouvent chacun dans un pied, les impairs soit dans le pied gauche soit dans le droit, les parties centrales dans les deux pieds, les parties externes sur le côté extérieur du pied
9. Les zones horizontales et verticales
10. Observation du pied
11. Contre-indications
12. Réactions possibles
13. Blocages thérapeutiques aux techniques réflexes
14. Environnement extérieur
15. Attitude intérieure
16. La protection du masseur
17. Technique de relaxation
18. Historique de la réflexologie.

Déontologie: attitude envers les bénéficiaires de nos soins, secret professionnel, rester dans notre rôle (pas de diagnostic ni d'intervention dans les traitements médicaux), hygiène...

Pratique de la réflexologie :

Il s'agit essentiellement des techniques classiques de réflexologie selon Eunice Ingham-Dwight Byers et de la localisation des zones réflexes.

Toutefois chaque école peut avoir des spécificités : influence Tony Porter, médecine chinoise, réflexologie crânio-sacrée de Martine Faure Alderson, influence ostéopathique...

Pratique contrôlée en réflexologie

Il s'agit de des rapports de séance (à rentrer à l'école suivant un canevas imposé par celle-ci et qui doivent être évalués par et recevoir l'aval du ou des formateurs ou encore des séances de réflexologie à donner et/ou à recevoir d'un maître de stage.

Un rapport de séance interviendra comme suit dans le décompte des heures :

1h (=50') pour la séance proprement dite, 25' pour la rédaction du rapport et 25 'en APP soit au total 2 périodes de 50'.

APP -Anatomie-Physiologie - Pathologie

Etude de tous les systèmes anatomiques de l'être humain en bonne santé (base) et leurs pathologies (approche thérapeutique).

N.B. Ces heures de formation doivent être bien distinctes des heures de formation théorique en réflexologie définies ci-dessus.

2. FORMATIONS COMPLEMENTAIRES ADMISES A CONCURRENCE D'UN NOMBRE D'HEURES SPECIFIEES

Nutrition

Des cours de NUTRITION peuvent être pris en considération dans les 150 (300h) à concurrence de 20 heures.

Aromathérapie

Des cours d'AROMATHERAPIE peuvent être pris en considération dans les 150 (300h) à concurrence de 20h

Médecine traditionnelle chinoise

Des cours d'INITIATION A LA MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE peuvent être pris en considération dans les 150h (300) à concurrence de 20h

3. Examens

Les examens au sein de l'école porteront au minimum

- Sur la théorie de la réflexologie
- Sur la pratique de la réflexologie
- Sur l'anatomie si la formation en Anatomie-Physiologie -Pathologie est dispensée au sein de l'école

Le temps relatif aux examens pourra être pris en considération dans les 150h(300)

4. Certificats, attestations, diplômes

Tout certificat délivré par l'école et présenté dans le cadre d'une demande d'adhésion à Feberéf indiquera obligatoirement le nombre d'heures (50') qu'il couvre

Un tableau récapitulatif selon le modèle ci-dessous sera joint au dossier
Il précisera le cas échéant le nombre d'heures par niveau, sachant
qu'une heure signifie une période de 50 minutes)

| MATIERES | NOMBRE D'HEURES (50') |
|---|----------------------------------|
| REFLEXOLOGIE : THEORIE | |
| REFLEXOLOGIE : PRATIQUE | |
| ANATOMIE-PHYSIOLOGIE-PATHOLOGIE - Modules d'APP - Recherches APP à l'occasion des rapports (1/2h par rapport) | |
| DEONTOLOGIE | |
| NUTRITION (max 20h) | |
| AROMATHERAPIE (max.20h) | |
| MEDECINE TRADITIONELLE CHINOISE (max.20h) | |
| PRATIQUE CONTROLEE EN REFLEXOLOGIE : SEANCES + RAPPORTS (1x = 1h ^{1/2}) | |
| SEANCES DE REFLEXOLOGIE AU MAITRE DE STAGE | |
| EXAMENS | |
| TOTAL | |

Après réception de votre demande d'adhésion, un message d'admission vous sera envoyé dans les 2 mois stipulant

- la demande éventuelle de documents manquants. Dans ce cas l'admission est accordée sous réserve de fournir les susdits documents.
- L'obligation à remplir endéans les 5 ans de poursuivre votre formation en vue d'atteindre les 300h dont 100h d'anatomie-réflexologie-pathologie.
- Le montant de la cotisation et les coordonnées bancaires

Si vous avez souhaité figurer sur le site Feberef, vos coordonnées y figureront mais sans votre éventuel n° d'entreprise.

Après réception du paiement de la cotisation, l'attestation de membre de Feberef vous sera envoyée pour l'année.

Le formulaire « Demande d'adhésion et les annexes sont à envoyer à
FEBEREF, rue des Ecoles, 30 4031 ANGLEUR